

SANTÉ PUBLIQUE

Denis Lévesque, directeur de la Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés (FATA), croit que le premier mécanisme de défense du travailleur en situation d'atteinte à sa santé mentale, c'est de changer d'emploi. La FATA reçoit moins d'appels à l'aide en période de forte création d'emplois. «Mais depuis les changements à la loi de l'assurance-chômage, dans les années 1990, on ne peut plus quitter volontairement son emploi» et recevoir des prestations, rappelle Denis Lévesque. Les travailleurs du secteur public, les fonctionnaires, les enseignants et les employés de la santé ne jouissent pas d'une grande mobilité professionnelle. «Ils doivent endurer leur situation et ils souffriront de problèmes de santé mentale», constate M. Lévesque.

Les statistiques sur la santé mentale au Québec sont à considérer avec précaution. L'hygiène mentale de la population, parent

pauvre de notre système de santé, est mal connue. La «maladie mentale» demeure tabou, alors que personne n'a honte d'avoir mal aux pieds ou au dos. La santé mentale au travail, peu documentée, préoccupe les autorités de la santé publique depuis peu.

Tout de même, il y a des signes qui ne mentent pas. La majorité des grandes entreprises privées ou publiques constatent que les troubles mentaux constituent désormais la première cause d'invalidité à long terme. Les assureurs voient exploser le nombre de demandes d'indemnisation. «La santé mentale est le dossier le plus préoccupant sur le plan des absences au travail», affirme Nicole Lepage, conseillère syndicale en santé et sécurité du travail à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Chez les enseignants et professionnels de la santé, «il y a plus de *burn out* que d'accidents de travail physiques. De beaucoup», rapporte M^{me} Lepage.

Des chiffres circulent, aussi effrayants qu'impossibles à vérifier. Un demi-million de Canadiens s'absenteraient de leur travail chaque semaine pour des problèmes de santé mentale au travail. Les coûts associés aux problèmes psychologiques au travail s'élèveraient à vingt milliards de dollars par an au Canada, dont quatre milliards au Québec. L'assurance-salaire de longue durée (plus d'un an) pour des «maladies psychologiques» représentait 43% des dossiers en 1999, contre seulement 19% en 1989, rapporte la SSQ Groupe financier (compagnie d'assurance-vie). En comparaison, l'assurance-salaire de longue durée pour des troubles musculosquelettiques (ces maladies en «ite» qui affectent les travailleurs effectuant des gestes répétitifs) diminuait légèrement, de 29% des cas en 1989 à 24% en 1999.

Trois stades

Tous les intervenants insistent sur la nécessité d'agir en amont, en effectuant de la prévention en milieu de travail, quasi inexistante aujourd'hui. Selon l'Enquête sociale et de santé 1998 de Santé Québec, approximativement 20% de la population québécoise

« Si t'as un job de fou dans un environnement de fous, c'est sûr que tu vas péter les plombs ! »

Partez du bon pied!

La Loi sur les normes du travail contient de nombreuses dispositions.

Elle traite, entre autres:

- du salaire minimum et des heures supplémentaires;
- de la durée de la semaine de travail;
- du calcul des indemnités pour les salariés et les salariées au pourboire;
- de la période d'entraînement;
- du travail des enfants;
- des jours fériés;
- des vacances;
- des congés avec ou sans salaire;
- du congé de maternité et du congé parental;
- des absences pour maladie ou accident;
- des dispositions relatives à la fin d'emploi ou au congédiement.

La Commission des normes du travail encourage l'employeur et le salarié à établir clairement les conditions de travail au moment de l'embauche.

Pour toute information relative à l'application de la Loi sur les normes du travail, contactez les services à la clientèle de la Commission des normes du travail.

SERVICES À LA CLIENTÈLE

- Région de Montréal: (514) 873-7061
- Ailleurs au Québec, sans frais: 1 800 265-1414
- Internet: www.cnt.gouv.qc.ca



Commission
des normes
du travail

Québec

On prépare l'avenir